



## MAIRIE DE CONDAMINE

### COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

\*\*\*\*\*

Légalement convoqué le 14 avril 2022, le Conseil Municipal s'est réuni le 21 avril 2022 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire,

Nombre de membres	
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations
11	9

Etaient présents : MM EDET M 1<sup>er</sup> Adjoint - BERTRAND A  
2<sup>ème</sup> Adjoint - MAGDELAINE G 3<sup>ème</sup> Adjoint – BOUIX Sébastien  
BUISSON D – DELEUZE A FAVRE R – GRISARD Y - THOMASSET  
N - VANET S  
Etaient excusés : BOUIX S - MAGDELAINE G

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Alexandra BERTRAND.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1<sup>er</sup> sujet.

#### **1<sup>o</sup>) OBJET DE LA DELIBERATION: DISSOLUTION DU SYNDICAT A VOCATION DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A PLATEAU D'HAUTEVILLE.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 11 avril 2022, le comité du syndicat intercommunal à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville a décidé la dissolution du syndicat et a fixé les conditions de sa liquidation.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la dissolution du syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville et d'accepter les conditions de liquidation fixer par délibération du comité syndical le 11 avril 2022 (transfert de l'actif et du passif, transfert des contrats)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 9 des membres présents et représentés accepte la dissolution du Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville.

Il accepte les conditions de liquidation telles qu'elles ont été décidées par le comité syndical et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Fait à Condamine, le 25 avril 2022.

Affiché le 25 avril 2022.

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général  
Des Collectivités Territoriales

Damien VAILLOUD

